

AFFAIRE N° 21 - Approbation d'une dépense de 24.300.frs. pour l'installation du poste téléphonique 0-65 de Sainte-Clotilde ( Bureau des gardes-champêtres).

M. le Maire donne lecture du rapport :

" Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la dépense relative aux frais d'installation du poste téléphonique 0-65 à Ste-Clotilde ( Bureau des Gardes-champêtres).

Cette dépense dont le montant s'élève à 24.300.frs. sera imputée sur les crédits du chapitre 664 du budget primitif de 1965.

Je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé

St Denis, le 23

Mars 1965.

M. le Préfet, absent  
en mission, le

Secrétaire général

Signé : J. Cluchard